

## **Communiqué de presse de la municipalité du 16 juin 2020**

### **Construction neuve de l'école primaire de Surbaum avec Steiner SA comme entreprise totale**

**Suite à la publication d'articles négatifs au cours des dernières semaines au sujet de l'école secondaire de Laufen, la commune de Reinach, maître d'ouvrage de la future construction neuve de Surbaum et Steiner SA, société mandatée pour la réalisation du projet, tiennent à clarifier la situation et à faire le point sur leur collaboration.**

Les projets de Laufen et Reinach sont différents: à Laufen, le canton a mandaté Steiner SA, agissant en tant qu'entreprise générale (EG), pour la construction d'une école secondaire tandis qu'à Reinach l'entreprise s'est vu confier le mandat d'entreprise totale (ET) dans le cadre d'un concours portant sur les études et la réalisation. La différence réside dans le fait que dans un contrat d'entreprise totale, toutes les prestations sont réunies sous un même toit, de la planification à la réalisation. L'entreprise totale agit comme une société individuelle auprès du maître d'ouvrage. Par conséquent, la commune de Reinach n'a qu'un interlocuteur unique. Dans une entreprise totale, les différents mandataires se sont choisis mutuellement pour l'architecture, les travaux d'ingénierie, les installations sanitaires, la technique du bâtiment, etc. et ont conclu des contrats ensemble. «Dès la phase de concours, il est apparu que les entreprises concernées collaboraient de manière harmonieuse, travaillaient de manière consciencieuse et œuvraient toutes dans la même direction», explique Béatrix von Sury, conseillère communale à Reinach en charge du projet. Et d'ajouter: «Il était évident que certaines avaient déjà collaboré ensemble dans le cadre d'autres projets».

### **Les bâtiments scolaires de Laufen et Reinach ne sont pas comparables**

Pour sa part, le projet de Laufen repose sur un mandat de planificateur général et un mandat d'entreprise générale, avec tous les problèmes que cela implique au niveau des interfaces correspondantes, notamment en cas de retards du point de vue de la planification ou de vices de réalisation éventuels. Si des problèmes surviennent entre la planification et la réalisation dans le cadre d'un mandat d'entreprise totale, l'entreprise totale doit les régler par ses propres moyens, sans que le maître d'ouvrage doive jouer les médiateurs ou indiquer la voie à suivre aux deux partenaires contractuels. A cela s'ajoute le fait qu'à Laufen, l'entreprise générale n'était pas impliquée dès le début dans le développement du projet. Au contraire, dans le cadre du mandat d'entreprise totale à Reinach, les planificateurs et le prestataire global se sont choisis mutuellement. C'est pourquoi la société Steiner SA a été impliquée dans la planification dès le début et l'a coordonnée pendant toute la phase de concours. Toutes les questions critiques concernant le choix des matériaux, la statique, la protection incendie, l'acoustique, la technique du bâtiment et les coûts correspondants ont été étudiées et réglées collectivement à un stade précoce du processus de planification. Stephan Keller (responsable du concours portant sur les études et la réalisation du projet Surbaum),

Steiner SA: «En tant qu'entreprise totale, nous sommes seuls responsables du respect du calendrier et du budget. La tâche du maître d'ouvrage s'en trouve allégée, car il ne doit pas s'occuper de la coordination. Nous sommes convaincus que le projet Surbaum sera mené à bien du point de vue de la concrétisation, de l'appel d'offres et de la mise en œuvre sur la base de la planification existante, dans les délais et les coûts impartis».

### **La communication transparente, clé de la mise en œuvre**

La société Steiner SA et la commune de Reinach ont convenu de baser leur communication sur la transparence mutuelle et l'échange permanent. Sur la base de cet accord, la commune de Reinach est confiante quant à la mise en œuvre fructueuse de la construction neuve de l'école primaire de Surbaum.

La commune de Reinach et Steiner SA sont conscients que des problèmes peuvent également survenir pendant le processus de construction dans le cadre d'un projet comme celui de Surbaum. Les deux partenaires contractuels se sont mis d'accord pour aborder rapidement tout élément inattendu afin de trouver des solutions efficaces qui n'entraînent pas de retards ni de coûts imprévus. C'est pourquoi le contrat prévoit en amont différents niveaux de règlement des différends, avec des interlocuteurs correspondants. Par conséquent, la gestion des conflits éventuels sera définie dès le début, ce qui évitera l'apparition d'une situation comme celle de Laufen.

Dans un souci de transparence, la commune de Reinach pourra également assister à toutes les réunions d'entreprise et aux négociations contractuelles. Le choix des entreprises à inviter pour l'établissement de l'offre fera l'objet d'une décision commune. De plus, les parties ont défini ensemble des délais de paiement clairs vis-à-vis des sous-traitants, qu'il convient de respecter.

### **Une communication externe commune**

Les parties contractuelles sont également sur la même longueur d'onde s'agissant de la communication auprès du public. Parallèlement à une manifestation publique, une séance d'information sera également organisée pour les entrepreneurs intéressés.

Béatrix von Sury, conseillère communale à Reinach et Alexander Schadt (directeur ET/EG Région Est) de Steiner SA sont confiants et se réjouissent de la mise en œuvre fructueuse de la construction neuve de l'école primaire de Surbaum.

### **Informations complémentaires:**

Béatrix von Sury d'Aspremont, conseillère communale à l'éducation, tél. 076 394 18 80  
Stefan Haller, responsable de la gestion technique, tél. 061 511 63 60



Tout est réuni sous un même toit, de la planification à la réalisation.